

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	28 mars 2019	Séance du : 10 avril 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 38</u>	
Présents : 28	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Affectation des résultats des comptes administratifs 2018 du budget général, du budget annexe du Centre aquatique, du budget annexe de l'Office de Tourisme, du budget annexe du service urbanisme, du budget annexe de l'Aire d'accueil des gens du voyage, du budget annexe eau « INTERC'EAU », du budget annexe assainissement « INTERC'EAU », du budget annexe eau « DSP SAUR », du budget annexe assainissement « DSP SAUR », et du budget annexe assainissement « DSP PERETOISE »

Monsieur COSTE rappelle que les trois premiers alinéas de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En conséquence, il propose aux membres du Conseil communautaire l'affectation des résultats des comptes administratifs 2018, comme suit :

	Excédent de la section de fonctionnement	Affectation à la section d'investissement		Affectation à la section de fonctionnement	
	Montant	Compte à créditer	Montant	Compte à créditer	Montant
Budget général	2 842 963,91	R 1068	758 323,67	R 002	2 084 640,24
Centre aquatique	315 476,58	R 1068	315 476,58		
Office de tourisme	10 357,43	R 1068	10 180,11	R 002	177,32
Urbanisme	9 118,73			R 002	9 118,73
Gens du voyage	19 704,71	R 1068	19 704,71		
Eau Interc'Eau	751 889,03			R 002	751 889,03
Assainissement Interc'Eau	400 080,59			R 002	400 080,59
Eau DSP SAUR	362 281,20	R 1068	84 712,15	R 002	277 569,05
Assainissement DSP SAUR	789 257,61	R 1068	45 105,88	R 002	744 151,73
Assainissement DSP PERETOISE	3 288,80			R 002	3 288,80

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 03 avril 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE, l'affectation des résultats des comptes administratifs 2018 tel qu'il suit :

	Excédent de la section de fonctionnement	Affectation à la section d'investissement		Affectation à la section de fonctionnement	
	Montant	Compte à créditer	Montant	Compte à créditer	Montant
Budget général	2 842 963,91	R 1068	758 323,67	R 002	2 084 640,24
Centre aquatique	315 476,58	R 1068	315 476,58		
Office de tourisme	10 357,43	R 1068	10 180,11	R 002	177,32
Urbanisme	9 118,73			R 002	9 118,73
Gens du voyage	19 704,71	R 1068	19 704,71		
Eau Interc'Eau	751 889,03			R 002	751 889,03
Assainissement Interc'Eau	400 080,59			R 002	400 080,59
Eau DSP SAUR	362 281,20	R 1068	84 712,15	R 002	277 569,05
Assainissement DSP SAUR	789 257,61	R 1068	45 105,88	R 002	744 151,73
Assainissement DSP PERETOISE	3 288,80			R 002	3 288,80

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.C. Lacroix', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX